



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

financement

Question écrite n° 111088

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales de bien vouloir lui faire connaître le bilan actuel du dispositif des fonds d'investissement de proximité, mis en place par la loi pour l'initiative économique de 2003.

Texte de la réponse

Une enquête de l'Association française de gestion financière (AFG) et de l'Association française des investisseurs en capital (AFIC) montre que les fonds d'investissement de proximité (FIP) ont connu un développement rapide entre 2003, année de leur création, et 2005 : 42 FIP ont été créés en trois ans par 20 sociétés de gestion pour un montant total de 242 millions d'euros, dont 130 millions d'euros levés par 17 fonds pour la seule année 2005. En fin d'année 2006, 20 nouveaux FIP sont commercialisés. 160 à 200 millions d'euros devraient être collectés. Toutes les régions françaises, à l'exception du Limousin, sont couvertes par au moins 3 FIP. Avec 22 FIP, l'Ile-de-France est la mieux pourvue, suivie par la région Rhône-Alpes (21) et la Bourgogne (15). Les PME, bénéficiaires potentiels du dispositif, sont en effet particulièrement nombreuses dans ces régions. À l'examen des opérations réalisées, il apparaît que le dispositif est utilisé aux différents stades de l'entreprise et permet aussi bien la transmission des PME que leur développement par croissance interne et externe, ainsi que le financement de très jeunes entreprises. En 2004, soit trois ans après leur création, les FIP ont trouvé leur place dans les dispositifs de financement des PME et apportent un utile complément aux financements d'entreprises qui ne sont pas encore capables de lancer un appel public à l'épargne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111088

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12361

Réponse publiée le : 13 mars 2007, page 2740